



Quoi de neuf à Pian

Retour sur le Carnaval 2024

Samedi 6 Avril, nouvelle édition du carnaval des petits pianais orchestré magnifiquement par les 2 présidents : Hélène Granier et Denis Belissen.

Le thème de cette année : les Jeux olympiques 2024, alors nombreux étaient ceux et celles, petits ou grands, qui avaient endossé leur tenue de sport !!

Maquillage puis distribution de médailles aux tous petits pour débiter ce carnaval. Défilé dans le Bas Pian, goûter et tirage de la tombola avec plus de 50 lots ! Très belle après-midi festive !

Bravo à l'APE de Pian pour cette organisation très réussie.



Le thé dansant des Coteaux Dorés !

Dimanche 21 Avril, les Coteaux Dorés avaient organisé un thé dansant à la salle des fêtes. Organisation parfaite orchestrée par Marie-Christine LAPRIE et son équipe !

Près de 80 personnes étaient au rendez-vous de 14h30 à 18h ! Sandra, chanteuse et Eric pour la musique ont animé ce moment très convivial. Un goûter a été servi avec de nombreux gâteaux délicieux préparés par l'association ! Tous les participants ont dansé le Tango, le paso doble, la valse, le madison etc. au rythme des musiques et chansons.

Merci aux Coteaux Dorés pour cette belle initiative !!



Vide grenier

Le vide grenier organisé par Festypian s'est déroulé dimanche 28 Avril à la salle des fêtes et en extérieur.

Plus d'une trentaine d'exposants réunis sous un beau soleil ! Ce temps bien agréable après les pluies des jours précédents a favorisé la venue de nombreux visiteurs !

Merci à Festypian pour cette belle organisation et la buvette qui permettait de se restaurer ou de boire un verre.



COORDONNÉES DE LA MAIRIE :

39 GRAND RUE
33490 LE PIAN SUR GARONNE

 MAIRIE LE PIAN-SUR-GARONNE

TÉLÉPHONE :

05.56.76.42.42

Fax :

05.56.76.46.77

EMAIL :

MAIRIELEPIANGARONNE@WANADOO.FR

SITE INTERNET :

WWW.LEPIANSURGARONNE.FR

Le Budget 2024 a été voté le 15 avril 2024, c'est un budget qui se veut à la fois protecteur et visionnaire, et toujours sans hausse du taux des impôts locaux.

L'objectif de 2024 sera d'assurer le financement de l'ambitieux plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui concerne la future Maison Médicale et la qualité des services publics, tout en accélérant la mise en œuvre des projets déjà en cours de réalisation (réhabilitation du bar, rénovation de l'autel de l'église, création de la protection foudre, etc.). **En 2024, ce sont 2 millions d'euros qui seront investis.**

La commune poursuivra une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, en maîtrisant notamment sa masse salariale, et ce, sans augmentation des taux locaux d'imposition, comme s'y est engagée l'équipe municipale de la majorité. **Ses dépenses de fonctionnement mobiliseront 944 025 euros.**

Cet effort, important pour la commune, lui permettra de conserver les moyens de financer les investissements nécessaires à l'entretien du patrimoine Pianais et de placer les finances au service de l'humain et de l'avenir : en préservant et développant le dynamisme de la commune, articulé autour de nombreux services de proximité et du tissu économique en lien avec la Communauté de Communes du Sud Gironde, en poursuivant les principes de vie sociale et en protégeant le cadre de vie exceptionnel.

FUNCTIONNEMENT : 1 800 000 €

Principales Dépenses

Charges à caractère général

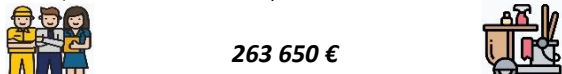
(Electricité, carburants, eau, fournitures, assurances, ...)



298 330 €

Charges de personnels

(Salaires, assurances du personnel, cotisations, etc.)



263 650 €

Autres charges de gestions courantes

(Subventions aux associations sportives, scolaires, culturelles, service incendie, indemnités élus, formations ...)



75 218 €

Charges financières et exceptionnelles

(Dotations, opérations de gestion)



38 070 €

Virement à la section d'investissement



243 109 €

Principales Recettes

Impôts et taxes

(Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxes d'habitation sur les résidences secondaires)



431 747 €

Dotations, subventions et participations

(Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxes d'habitation sur les résidences secondaires)



122 692 €



Produits des services

(Restauration scolaire)



43 000 €



Autres produits de gestion courante

(Revenus immeuble)



60 000 €

Excédent de fonctionnement capitalisé







270 531 €

Répartition des subventions associatives pour un montant total de 7 100€ :





- ✓ A2PMP : 600 €
- ✓ ACCA : 200€
- ✓ Amicale des Pompiers : 500€
- ✓ Coopérative scolaire : 1 200€
- ✓ Coteaux dorés : 600€
- ✓ Comité des fêtes : 1 000€
- ✓ APE : 800€
- ✓ Football : 300€
- ✓ Collège : 300€
- ✓ Tennis : 800€
- ✓ CVLV : 800€

INVESTISSEMENT : 4 000 000 €

Principales Dépenses

	Emprunt MSP et dépôts assimilés	24 662 €
	Etude MSP	125 214 €
	Maison de Santé Pluridisciplinaire	1 400 000 €
	Autres opérations	302 649 €

Principales Recettes

	Dotations, fonds divers et réserves	55 999 €
	Subventions d'investissement	594 175 €
	Emprunt	900 000 €
	Virement de la section de fonctionnement	243 109 €

Depuis le début du mandat, les élus se mobilisent autour des compétences voiries, communication, infrastructures communales, école, action sociale et environnement. Une mobilisation accrue pour installer et développer les différents projets aux moyens de recherches de financements ou de partenaires lorsque cela est nécessaire.

VOIRIE

- ✓ Réaménagement du chemin des sables afin de diminuer la vitesse, protéger les piétons et les cyclistes
- ✓ Entretien régulier par notre agent technique avec de l'enrober à froid
- ✓ Entretien 1 fois/an par l'équipe Châtaigner
- ✓ Réfection des virages et de l'hydraulique au chemin de l'Eglise
- ✓ Enrochement de l'éboulement côte de Lataste
- ✓ Rénovation du pont au chemin du Pruerat
- ✓ En collaboration avec la commune de St Pierre d'Aurillac rénovation de la route au lieu-dit Courbet
- ✓ Faucardage par l'entreprise Hamoir 1 fois/an minimum
- ✓ Nouvelle circulation autour du collège pour une meilleure sécurité



ÉCOLE

- ✓ Agrandissement de la cour avec pose d'un interphone au niveau du portail d'entrée
- ✓ Installation d'un préau
- ✓ Contribution des enfants au compostage
- ✓ Achat d'un nouveau matériel de plonge pour le restaurant scolaire
- ✓ Accentuation de la loi Egalim dans les menus scolaires à l'aide de notre diététicienne



Où en sont les actions menées par les élus ?

✓ Projets réalisés

📁 Projets en cours

⌚ Projets à venir



COMMUNICATION

- Installation d'un panneau lumineux devant la mairie ✓
- Installation de panneaux de signalisation et de localisation ✓
- Rénovation du site internet ✓
- Création de la page officielle Facebook de la mairie ✓
- Publication d'un bulletin municipal chaque trimestre ✓
- Mise en place de l'application « Intramuros » avec l'aide de la CdC du Sud Gironde ✓

INFRASTRUCTURES COMMUNALES

- ✓ Création du nouvel atelier municipal avec son vestiaire et ses sanitaires
- ✓ Réfection des appuis de la toiture de la boulangerie
- ✓ Achat de la maison face à la mairie
- ✓ Achat d'un terrain au lotissement « La Tuilerie »
- ✓ Travaux de rénovation dans les logements communaux
- ✓ Création d'un colombarium
- ✓ Entretien régulier des sanitaires publics au city stade et au Tennis
- ✓ Création d'un espace pique-nique et d'un terrain de pétanque au city stade
- 📁 Réfection du bar
- 📁 Construction d'une maison de santé pluridisciplinaires
- 📁 Mise aux normes du paratonnerre (protection foudre et pluie)
- ⌚ Réfection de l'autel de l'Eglise
- ⌚ Création d'un chenil pour les animaux vagabonds

ENVIRONNEMENT

- Continuité du changement des ampoules LED sur l'ensemble de la commune ✓
- Fleurissement raisonné au bourg de la commune 📁
- Mise en place de l'extinction de l'éclairage public courant de l'année 2024 📁
- Nouvel éclairage au terrain de Tennis ⌚



SOCIAL

- Mise en place des paniers gourmands de fin d'année pour ceux qui ne souhaitent pas venir au repas ✓
- Mise en place de permanences sociales pour les personnes qui ont besoin d'information, d'orientation, de soutien ou d'aide ✓
- Soutien financier aux associations afin de rendre la commune dynamique ✓
- Mise en place de l'opération Argent de poche auprès des jeunes de la commune ✓
- Création d'une fête de village avec la collaboration de l'ensemble des associations, de façon unie ✓

CHIFFRE CLÉ

81%

DE PROJETS RÉALISÉS

Argent de poche



Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 15 à 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité qui ont lieu pendant les vacances d'été.

En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15€ par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire. Les jeunes sont accueillis dans différents services de la commune : service technique, service administratif, service scolaire ... pour accomplir des missions diverses. Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé de la collectivité qui les encadre pendant tout le temps de leur activité. 📍 Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de la mairie ;

📌 Les inscriptions sont jusqu'au **30 juin 2024**.

Argent de poche

▶▶▶▶ Tu as 15, 16 ou 17 ans ?

▶▶▶▶ Tu souhaites gagner de l'argent de poche ?

Participe à des activités citoyennes pour la commune pendant tes vacances !

Inscription avant le 30 juin 2024 auprès du secrétariat de la mairie



Réouverture du bar

Les travaux sont en cours, le bar se refait une beauté et nos nouveaux gérants (Mesdames DUCOS Sabine et TARDIEU Marie qui seront accompagnées au bar par Mr SABATO Sébastien) s'activent pour ouvrir le bar très prochainement !

Une bonne et grande nouvelle !

Une inauguration sera organisée et nous vous tiendrons bien évidemment au courant !!!!



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT ENSEMBLE

sictOm CITEO

Partie 2

Nous nous retrouvons au XI^e siècle, au moment où l'on assiste à la reprise en main de notre contrée par les puissances laïques et religieuses issues de l'empire carolingien déclinant.

Au tournant de l'an Mil, frontière entre le bordelais et le bazadais, Saint-Macaire apparaît comme un point convoité par les puissances locales qui se reconstituent. Sa position stratégique sur son éperon rocheux surplombant la Garonne qui alors courrait à ses pieds, en faisait un point de contrôle évident en amont de la capitale du duché d'Aquitaine. Saint-Macaire bénéficiait en outre de l'effet de marée montante et du jusant qui facilitait les échanges commerciaux avec Bordeaux. Un fructueux péage fluvial y fut donc « naturellement » établi. Ainsi, en 1027 la chapelle Saint-Laurent où reposait le corps légendaire de Saint-Macaire est donnée par Guillaume, Duc d'Aquitaine, à l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux qui transforme le site en prieuré, et y bâtit une nouvelle église dédiée à Saint-Sauveur. Un château est construit et un bourg se développe autour de ce noyau tout neuf, dès lors fortifié puisqu'ainsi évoqué lorsque le Duc d'Aquitaine le ruinera en 1096.

Étrangement limitée dans ses remparts¹, son terroir devait être Pian au point de considérer l'ensemble comme un tout. En effet, véritable dernière paroisse du diocèse de Bordeaux, Notre-Dame de Pian² fut ignorée des chroniqueurs au profit de la ville qui gagna en puissance. De ce fait, l'histoire de Pian peut se deviner à travers l'ombre de celle de Saint-Macaire que nous connaissons en détail.³ Nous rappelons que l'existence de la paroisse Notre-Dame de Pian est attestée depuis au moins 1165. Les pianais vécurent, participèrent probablement et subirent sans aucun doute tous les événements qui touchèrent la ville.

Jusqu'à-là principalement limités aux convoitises locales, les conflits pour le contrôle de notre territoire prirent un nouveau tournant lorsque l'Aquitaine devint anglaise en 1154. Les seigneurs prennent alors parti pour l'Anglais ou pour le Français suivant leurs intérêts ; tout le XIII^e siècle verra en effet Saint-Macaire être tour à tour du côté du Lys ou du Léopard. En 1299 la région de Saint-Macaire est réputée inhabitable⁴, preuve que ses alternances ne se firent pas sans dommages. Mais après le ralliement de La Rochelle aux français en 1244, Bordeaux était devenu le seul port atlantique anglais. La capitale de l'Aquitaine avait alors vu son chiffre d'affaires centuplé. Dans les années 1308-1309 on parle même d'un Eldorado avec un million d'hectolitres de vins exportés depuis Bordeaux vers les pays du nord, principalement l'Angleterre. La Guienne vineuse se serait alors livrée à la monoculture viticole. Saint-Macaire, grâce à son péage et ses nombreux privilèges, dont celui des vins, s'enrichit et connaîtra paradoxalement son apogée au XIV^e siècle. En effet, administrée par des jurats et des maires depuis 1324, elle sut habilement tirer parti des jeux de surenchères auxquels les belligérants se livrèrent. Car entre 1371 et 1377 Saint-Macaire changea quatre fois de « nationalité », de façon plus ou moins destructrices. L'ardeur montrées par Du Guesclin et ses alliés pour prendre Saint-Macaire en 1377 restera dans les annales particulièrement douloureuses de la ville et ses alentours. On dit que pour la première fois depuis 1200 ans, on ne vendangea pas cette année-là. À la suite, Saint-Macaire restera française jusqu'en 1420, année où la ville subit pendant un mois une pluie de boulets de 400 kg propulsés grâce à la poudre et les bombardes. Une nouvelle fois dévastée, Saint-Macaire se rendit aux anglais avant d'être définitivement remise en l'obéissance du Roi de France en 1453 par Xaintrailles.

Pour imaginer le sort des pianais, il faut donc se représenter trois siècles d'allées et venues répétées d'armées constituées de mercenaires, tortionnaires et autres écorcheurs sans feu ni lieu, vivant sur l'habitant, violent, pillant, épuisant les campagnes environnantes, si ce n'est les dévastant. Un adage éloquent de l'époque dit que « guerre sans incendie vaut andouille sans moutarde » ! Autrement dit on enflamme rien que pour le plaisir de voir flamber ou pour la simple satisfaction de laisser une trace de son passage. La destruction des cultures, en particulier l'arrachage des vignes est aussi monnaie courante. Ajoutons que l'envahisseur ne disparaissait jamais totalement durant les périodes d'accalmies, que personne n'ose appeler de paix. Attendant la reprise des hostilités, des bandes de soldats sans-emploi rançonnaient les campagnes. Enfin, aux malheurs des sièges, des occupations et leurs lots de souffrances, ajoutons ceux des disettes et des famines que de brutaux bouleversements climatiques exacerbent.⁵ C'est donc une population piano-macarienne déjà très affaiblie qui fut frappée par la grande peste de 1347.



¹Comme si, telle une bastide qu'elle n'est pas, Saint-Macaire avait été parachutée sur un territoire déjà constitué. Thèse que Jean-Bernard Marquette soutient dans son article : *Paroisses dédiées à Notre-Dame et occupation du sol en Bordelais et en Bazadais au Moyen-âge (Ve-Xe siècle)*. On pourrait donc dire que les macariens sont des pianais qui auraient « réussi » !

²Elle semble faire écho à *Notre-Dame de la Fin des Terres* à son autre extrémité. Son indépendance vis à vis de Saint-Macaire se remarque parce qu'il faudra attendre 1611 pour la cure de Pian soit unie à Saint-Macaire.

³Désiré Antoine Virac, *Recherches historiques sur la ville de Saint-Macaire*. La version intégrale de l'ouvrage est librement téléchargeable sur le site Internet 1886, la bibliothèque numérique de l'Université Michel de Montaigne de Bordeaux. L'organisation chronologique du livre, quasi au jour le jour, permettra au lecteur de retrouver très facilement le détail de la plupart des événements survolés dans cet article.

⁴Robert Boutruche, *La crise d'une société, seigneurs et paysans du bordelais pendant la guerre de Cent ans*, Paris 1963, p. 195

⁵Le XIV^e siècle marque le passage de l'*optimum médiéval* vers le *petit âge glaciaire* qui durera jusqu'à la fin du XVIII^e. Cf. Olivier Postel-Vinay, *Sapiens et le climat, une histoire bien chahutée* ; Éd. Liberduplex S L U, sept. 2023.

Pour autant Pian, s'il pâtit de sa grande proximité d'avec la ville régulièrement attaquée, bénéficia de la protection du château et de ses remparts qui lui assuraient en plus d'un abri, la sécurité d'une présence militaire permanente. L'existence d'une jurade, qu'on vit régulièrement endetter la ville ou vendre des biens pour porter secours aux plus démunis de sa juridiction dans les situations les plus critiques. La présence également d'une justice royale, à laquelle on pouvait faire appel contre une décision seigneuriale, permit sans doute aussi de souffrir un peu moins qu'ailleurs. De même les pianais durent bénéficier du monopole de la vente des vins sur le marché de Bordeaux dont jouissait Saint-Macaire inclus dans la *sénéchaussée privilégiée*. Pour autant, 50 ans après la fin de la guerre, 30 % des terres sont toujours désertées ou à l'état de friches. Ce grand « vide » sera l'occasion pour les seigneurs d'un remembrement qui verra la constitution d'unités de culture plus vastes, souvent d'un seul tenant pouvant dépasser les 20 hectares et baillées à des tenanciers entreprenants, la plupart immigrés des contrées voisines⁶, venus repeupler la province. C'est sans doute dans ce mouvement que se trouve l'origine des premiers grands domaines viticoles bourgeois que Sandrine Lavaud a relevé à Pian dans les actes notariés du XVI^e siècle à Saint-Macaire.

XVI^e siècle renaissant, époque d'un renouveau culturel et artistique où les affaires et les activités artisanales s'épanouissent dans un système encore très autarcique : Saint-Macaire se magnifie ; les fortunes se distinguent, marquant l'avènement d'un sentiment de « classe » et la distinction d'avec les ruraux s'accroît, de plus en plus jugés rustaude par les citadins. Dans cette ambiance de réforme générale, les dogmes de la foi catholique seront également secoués, aboutissant aux guerres de religions. En 1562, Symphorien de Duras, à la tête d'une armée d'huguenots déterminés, assiège Saint-Macaire et installe son camp au lieu de la croix de Gabot, à Pian. Nous ne connaissons dans le détail que les dégâts commis en notre église Notre-Dame à cette occasion⁷, mais on peut deviner les malheurs que subirent les pianais pendant le séjour des Réformés en constatant leurs agissements quand ils parvinrent par la ruse à entrer dans Saint-Macaire.⁸ Les deux religions s'affronteront jusqu'en 1598. L'étendue des désordres fut propice au retour de la peste en 1585. Elle revint en 1606, en 1630 (terrible !), en plein cœur du *petit âge glaciaire*, déjà évoqué.

Les conditions climatiques, déjà dérégées depuis le XIV^e, sont particulièrement déplorables depuis la fin du XVI^e siècle et s'aggravent tout au long du XVII^e. Du fait de récoltes désastreuses depuis 1643 le prix du pain atteint des sommets ; les vignes gèlent au printemps 1644. L'hiver 1648-1649 connaît un début glacial puis un dégel et des pluies torrentielles qui font déborder les fleuves. L'année 1651 ne vaut pas mieux et précède 1652, la pire crise démographique que le royaume ait connue, ce dont le registre des baptêmes de Pian témoigne : En 1649 il y eut 39 naissances, 35 en 1650, 32 en 1651, 29 en 1652... Alors qu'on en comptait 69 en 1648, 53 en 1647, et encore 46 en 1646...⁹ La crise débouche sur des révoltes frumentaires, on se bat contre l'exportation du blé qui manque cruellement, puis fiscales. Le Parlement de Bordeaux se soulève contre le roi.



Une nouvelle fois Saint-Macaire se verra alternativement occupée par les partisans de l'un ou l'autre camp. Lors du séjour du frondeur Sauveboeuf en 1649 à Saint-Macaire, il décrit une campagne ruinée largement insuffisante à nourrir son armée. La même année, les soudards du duc d'Épernon, au nom du roi ravagent la ville et la contrée. André Vincens, curé de Pian, nous indique dans son registre que du 23 novembre 1649 au 28 janvier 1650, il ne put « effectuer aucun baptême à Notre-Dame faute de Saintes Huiles et eaux baptismales qui furent emportées lorsque l'église fut pillée par Lavour et Mr le Duc d'Épernon. Les armées d'Épernon ne se contenteront pas d'un peu d'eau fraîche pour calmer leurs ardeurs, fut-elle bénie. Ce fut sanglant ! Les « parlementaires » reprirent l'avantage, mais le rendirent plus tard et ainsi de suite, jusqu'à 1653, qui voit le retour de la peste. Pian ne connaîtra que 6 naissances cette année-là, 10 en 1654, mais 32 en 1655, signe que le pays se relève, sans toutefois retrouver de sitôt le taux des années 1640.

Car le climat froid et humide de la période avait eu encore un autre effet : Dans les Pyrénées, les glaciers avançaient mais fondaient donc aussi à profusion quand la température s'élevait à la saison qui n'avait depuis longtemps plus rien de belle. En amont de Saint-Macaire, des eaux « généreuses » se gonflaient et se chargeaient de ce que son flot ramassait des campagnes qui débordaient déjà de pluies surabondantes des printemps de cette époque. En 1651, les macariens assistèrent à l'envasement du port du Thuron. Six ans après il était abandonné et celui de Rendsse l'avait remplacé. Personne ne savait encore qu'il serait condamné à son tour, et que la ville avait déjà entamé son inexorable déclin.

À suivre...

STÉPHANE COCQUET

CHERCHEUR EN HISTOIRE / A2PMP

⁶Appelés péjorativement les *gavaches*, ils venaient principalement de l'Angoumois, du Poitou et du Limousin.

⁷On peut dire que tout ce qui avait de la valeur fut voler, le reste brûlé. Le montant des dégâts s'élève à 500 livres

⁸Maisons, commerces, château, église et prieuré furent entièrement pillés. 28 personnes (dont 2 enfants) reçurent la mort, l'une pendue dans l'église et l'autre accrochée par le cou aux ailes d'un moulin ; 33 furent blessées et 58 emprisonnées.

⁹Dans son registre débuté en 1643, le curé André Vincens n'enregistre que les baptêmes jusqu'en 1670.

QUELQUES RAPPELS !

Entretien devant son habitation

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien devant son habitation est à la charge des habitants. L'entretien de ces espaces devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit **locataire ou propriétaire** de son logement. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir ou espaces verts par une tonte régulière, au même titre que ceux dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.

Nous tenons à féliciter de leur citoyenneté tous ceux qui s'emploient à préserver la qualité de l'environnement de leur habitation et nous remercions, ceux qui pourraient encore s'y atteler, de le faire !

Merci à tous d'œuvrer pour que notre commune de Pian sur Garonne donne toujours l'image d'être bien entretenue et où il fait bon vivre!

Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

En cas de manquement à l'obligation d'entretien devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides, de neige, ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci peut engager des poursuites à votre rencontre si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.



La commune vous remercie pour cet effort citoyen

Sortie scolaire

Toutes les classes de notre école sont parties à la découverte du « Happy Forest Parc » situé à Pont du Casse dans le Lot-et-Garonne, le mardi 14 mai 2024.

Une journée pluvieuse mais riche en émotions, découvertes et sensations!

Le matin, au programme, c'était activité sportive et ludique avec la course d'orientation pour les CM, mini-golf de 18 trous pour les CE et promenade-découverte des animaux avec les maternelles.

Puis, parcours acrobatique dans les arbres avec pour activité de l'accrobranche pour tous l'après-midi.

La curiosité et l'intérêt ont permis aux enfants de passer une excellente journée !



Don de sang

Le prochain don de sang dans le secteur aura lieu à Langon à l'Espace Claude Nougaro le **30 MAI 2024**.

Vous pourrez vous y rendre à partir de **9h30 jusqu'à 13h30 puis de 15h à 19h**.

Vous pouvez également prendre rendez-vous sur **www.dondesang.efs.sante.fr**.



Problèmes de poteaux ou câbles

Vous êtes nombreux à nous signaler des poteaux cassés, ou seulement penchés, des câbles téléphoniques détendus voire arrachés sur la voie publique.

Vous pouvez vous-même signaler ces problèmes à **Orange** directement via leur site de signalement de dommages des équipements sur **www.dommages-reseaux.orange.fr**.

Signaler un équipement* endommagé sur la voie publique



Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées.
Le service "dommages réseaux" permet à toute personne de signaler une anomalie constatée sur des équipements du réseau Orange*.

En signalant ces anomalies, vous permettez à Orange de réparer rapidement ces installations et de maintenir ainsi la bonne qualité des services aux usagers.

Signaler un équipement Orange* endommagé

* nos équipements Orange sont encore souvent marqués France Télécom

La Mairie peut le faire pour vous mais vous perdez du temps et surtout ils demandent des photos des équipements concernés, l'adresse exacte, le numéro et nom de contact. En le faisant vous-même, vous pourrez suivre l'avancée de l'intervention et ainsi les relancer si besoin.

LES BIODECHETS SONT INTERDITS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

À CHAQUE USAGER SA SOLUTION !



QUELQUES RAPPELS ! (SUITE)

Entretien de la commune

Notre cantonnier Julien a enfin un peu d'aide pour venir à bout de l'entretien des routes, des accotements, des massifs de la commune.

Une offre d'emploi saisonnier a été lancée et nous avons le plaisir d'accueillir **Malaurie**.

Modification de la circulation autour du collège



Depuis le 23 Avril, un nouveau plan de circulation a été mis en place pour sécuriser les abords du collège. Cette décision a été prise à l'initiative de la principale du collège, Mme Rosin et des parents d'élèves. Ont bien évidemment été associés, à partir de cette demande : le centre routier, la gendarmerie de Toulonne et la mairie de Pian sur Garonne, le collège se situant sur la commune.

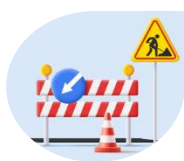
Des réunions se sont tenues en présence du Maire assisté d'élus, Fabrice Daulon et Thierry Lorriot. Des flyers ont été distribués sur tout le secteur concerné pour informer sur ce nouveau plan de circulation.

La décision a été prise par la mairie de Pian de revoir ce plan et de **retirer le sens interdit du chemin des Sables entre le val Tambourin et la départementale au niveau du garage**. Cet aménagement permettra à ceux qui se rendent vers St Maixant, St Macaire ou Verdélais d'éviter le détour par le collège non justifié.

Nous sommes conscients que ce nouveau plan de circulation incommoder certains riverains autour du collège mais la sécurité de tous a été privilégiée dans les choix qui ont été faits ! Nous vous remercions tous pour votre compréhension et faisons surtout **appel au sens civique de chacun pour respecter les panneaux, la vitesse... pour le bien-être et la sécurité de tous**.



Collège
Elise Deroche



Elections européennes

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen. Pour la France, elles auront lieu le **09 juin 2024** (le 8 juin sur le continent américain et dans les Caraïbes).

Vous pourrez venir voter à la salle des fêtes le dimanche 09 juin à partir de **08h** et cela sans interruption jusqu'à **18h**.



Horaires nuisances sonores

ENTRE VOISINS SOYONS MALINS
RÈGLE N°1 RESPECT & TOLÉRANCE

CHOISIR LE BON MOMENT C'EST IMPORTANT

Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 22 avril 2016 du département de la Gironde

Les travaux bruyants sont à effectuer :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

NON RESPECT = amende 450 €

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Que faire de ses déchets verts ?

- les utiliser en paillage ou en compost
- les déposer en déchèterie

CHOISIR LE COMPOSTAGE ET PAS LE BRÛLAGE des déchets verts !

Brûler des déchets verts, surtout si ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres vivants et l'environnement.

BRÛLAGE = amende 450 €

Le respect de ces horaires permettra une bonne entente dans le voisinage.

Venez
bouger à
Pian

